



Adoption par le conjoint de mon ex femme

Par **ouioui1980**, le **23/09/2010** à **17:24**

Bonjour,
je suis divorcé et j'avais deux enfants que je ne vois plus
mon ex femme veut faire adopter les enfants par son nouveau compagnon et ainsi que j
arrete de payer la pa
en mai elle ma dit qu elle avait vu son avocat et que je serai contacté en septembre et
convoqué au tribunal
or j appel l avocat qui s'est occupé de notre divorce pour lui stipuler mon changement
d'adresse et la il me dit qu il n a pa de notion de cette procédure

elle a pu faire appel un autre avocat sauf qu elle peut aussi me mener en bateau
comment je peu savoir si la procédure est lancée?
comment se déroule ce genre de procédure?

merci par avance pour votre soutien et vos réponse

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **17:48**

Il est impossible que vos enfants soient adoptés si vous n'avez pas donné votre
consentement PREALABLE à faire devant notaire ou au greffier du TGI en présentant les
documents d'identité et d'état-civil requis.

Il n'y a pas de convocation.

PS : "J'avais deux enfants" ... pour vous ils sont morts, quelle horreur, pauvres gosses

Par **ouioui1980**, le **23/09/2010** à **18:27**

il faut donc que je me présente au tribunal? lequel celui le plus près de chez moi?
les enfants ne sont pas mort mais plus dans ma vie du tout de plus je ne suis pas le père biologique bref histoire compliqué mais j'avou je me suis mal exprimé

Par **mimi493**, le **23/09/2010** à **18:35**

Il faut qu'il y ait volonté d'une adoption par le conjoint de la mère. Tant que ce n'est pas plus qu'un projet en l'air, qu'on ne vous envoie aucun papier, c'est que rien n'est en route.

Par **ouioui1980**, le **23/09/2010** à **18:46**

D'accord qui va m envoyer des papiers